

Événement célébrant le 20^e anniversaire du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente et l'exploitation sexuelle des enfants.

Quand ?	Le 23 mars 2022
A quelle heure ?	8h00 (NYC), 13h00 (Genève), 21h00 (Tokyo)
Comment ?	En ligne (via Zoom)
Pour combien de temps ?	90 minutes



NOUS VOULONS QUE LES ENFANTS PARTICIPENT À UNE DISCUSSION EN LIGNE SUR LA MANIÈRE DONT LES PAYS PEUVENT EMPÊCHER ET PROTÉGER LES ENFANTS CONTRE LA VENTE OU LES ABUS SEXUELS.



POURQUOI ORGANISONS-NOUS CET ÉVÉNEMENT ?

- Nous voulons que les adultes et les enfants sachent que les enfants ont le droit d'être protégés contre la vente et les abus sexuels.
- Notre monde est en constante évolution, avec plus d'adultes et d'enfants qui passent du temps en ligne, plus de personnes qui se déplacent, en plus de la pandémie de COVID-19 qui perturbe notre vie quotidienne. Ces changements peuvent faciliter la vente ou l'abus sexuel d'enfants, et rendre plus difficile pour les enfants de se protéger de ces crimes...
- En signant le protocole facultatif, 177 pays du monde entier ont accepté de prendre des mesures spécifiques pour prévenir ces abus et assurer la sécurité des enfants.
- Le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies souhaite connaître l'avis des enfants et des adultes sur la manière dont les gouvernements peuvent protéger les enfants contre la vente ou les abus sexuels.



QUI PRENDRA LA PAROLE ?

- 5 défenseurs des enfants de : Bolivie, Canada, Nigeria, Pakistan, et Trinité-et-Tobago
- Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants, Mme. Najat Maala M'jid
- Rapporteur spécial des Nations Unies sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, Mme. Mama Fatima Singhateh
- Membre du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, M. Suamhirs Piraino-Guzman.
- Bénéficiaire du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage, M. Emmanuel Drewery, directeur exécutif de l'Agence de développement régional
- Chef de la sécurité, Hôtel Santa Clara, Cartagena (Colombie), M. Joaquín Sabach
- Chef mondial de la sécurité, Meta, Mme Antigone Davis
- S.E. Kozo Honsei, Ambassadeur, Représentant permanent adjoint, Mission permanente du Japon auprès des Nations Unies à Genève



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les pays doivent demander l'avis des enfants sur la manière de mieux prévenir la vente et l'abus d'enfants et de protéger les victimes ?
- Les pays doivent déterminer quels enfants sont particulièrement exposés au risque d'être victimes de ces crimes et prendre des mesures spécifiques pour les protéger, notamment en protégeant leur identité et en les informant de leurs droits ?
- Que le fait d'investir dans les enfants et de protéger leur droit d'être à l'abri de la violence aide les pays à atteindre les Objectifs de Développement Durable ?



LES INTERVENANTS RÉPONDRONT À DES QUESTIONS TELLES QUE :

- Comment les enfants sont-ils informés de leurs droits à être protégés de la vente et des abus sexuels ? À l'école, dans les livres et les brochures, à la télévision, à la radio, sur Internet, dans les médias sociaux, au théâtre, dans les films d'animation ? Ces informations atteignent-elles les enfants les plus à risque et les plus difficiles à atteindre ?
- Ces supports sont-ils efficaces pour donner aux enfants les moyens de mettre fin à ces crimes et pour aider les parents et les personnes en charge à prévenir, identifier et répondre de manière appropriée aux abus et à dénoncer les délinquants ?
- Les enfants disposent-ils d'un espace où ils peuvent faire entendre leur voix sur la question, notamment dans les clubs d'enfants, les groupes de jeunes, les associations, les conseils d'étudiants, les forums de jeunes, les parlements d'enfants et les blogs ?
- Les adultes demandent-ils aux enfants leur avis sur la manière d'améliorer les programmes destinés à protéger les enfants et sur la manière de faire des recommandations pour améliorer les politiques, et d'identifier les problèmes et les domaines qui pourraient entraîner des risques de maltraitance, ainsi que sur les moyens de se protéger eux-mêmes contre la maltraitance ?
- Les enfants sont-ils traités équitablement par la police, les avocats et les juges dans les affaires pénales contre les délinquants ?

QU'EST-CE QUE LES DROITS DE L'ENFANT ?

- Les droits de l'enfant sont les droits de l'homme de toute personne de moins de 18 ans : ils permettent de s'assurer que tous les enfants sont traités équitablement et pris en charge correctement, afin que chaque enfant puisse grandir dans un environnement heureux, sain, équitable et sûr. Les droits des enfants comprennent le droit d'aller à l'école, le droit de partager leurs opinions, le droit de vivre sans violence, et bien d'autres encore. Ils sont énumérés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE). [Lis les articles et apprends à connaître tes droits ici !](#)



QUI ORGANISE CET ÉVÈNEMENT ?

- Le Comité des droits de l'enfant, un groupe de 18 experts des droits de l'enfant venus du monde entier. Le Comité se réunit trois fois par an pour discuter de la manière dont les droits de l'enfant sont promus et respectés dans chaque pays qui a signé la Convention. Pour en savoir plus sur chaque membre du Comité, cliquez ici : <https://www.ohchr.org>



- Pour de plus amples informations sur l'événement, veuillez contacter : sulini.sarugaser@un.org.
- Pour les questions relatives à la protection des enfants lors de l'événement, veuillez contacter : chanmi.kim@un.org.
- Une interprétation simultanée est disponible en anglais, français et espagnol, généreusement financée par le gouvernement japonais.